



Union Régionale Vie et Nature

Fédération Régionale de France Nature Environnement

Création de l'association : parution au J.O. du 1er février 1971

Agréée dans un cadre national au titre de l'article L. 141.1 du Code de l'Environnement

Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement

Agréée par le Ministère de la Justice



Monsieur le Directeur Régional
Direction régionale
Réseau Ferré de France
Les Docks - Atrium 10.4
10 Place de la Joliette -
BP 85404

13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le 10 août 2011

Objet : Positionnement de URVN FNE PACA sur le projet LGV PACA

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté d'associer l'Union Régionale Vie et Nature PACA (URVN) aux travaux sur le projet de ligne LGV.

Dans ce cadre, je crois utile de porter à votre connaissance la position de l'URVN FNE PACA, sur le projet de ligne à grande vitesse en PACA.

En préliminaire, l'URVN FNE PACA est satisfaite de l'option choisie des dessertes des villes littorales.

Au-delà du simple objectif de rapprocher Nice de Paris, Toulon et Marseille, la LGV doit s'inscrire dans un schéma d'aménagement global de transport prenant impérativement en compte le transport de passagers et de fret. Cela au niveau de l'arc méditerranéen, des liaisons avec l'Espagne, l'Italie, le sillon rhodanien et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). L'intégration dans un tel système ferroviaire permettra de présenter la meilleure offre de transport fret et voyageur en substitution à la route.

Ce schéma doit être un préalable et une préoccupation constante avant tout choix de fuseau et de tracé. A titre d'exemple, la future liaison ferroviaire mixte voyageurs-fret Val de Durance/Italie via Montgenèvre, présente dans la deuxième version du projet du Schéma National d'Infrastructures de Transport (SNIT), doit être intégrée dans la réflexion, ainsi que les dessertes fret du GPMM mais aussi celle, directe et sans rebroussement, de ses bassins Est, en particulier du pôle croisière

Le tracé LGV doit être conçu dans le cadre d'un réseau maillé ferroviaire permettant une grande souplesse d'itinéraire grâce à de multiples interconnexions avec la ligne historique, les lignes locales existantes et en projet et la liaison Val de Durance/Italie. Outre une optimisation du système global de transport fret et voyageur, cela permettra des mises en services par tronçons successifs fonctionnels au fur et à mesure de la mise en place des financements.

URVN PACA
Tel : 04 91 33 44 02
urvnpacaca.contact@gmail.com
www.urvn.fr

FNE 04
Tel : 04 92 78 77 18
udvn04@gmail.com

HANE 05
Tel : 04 92 52 44 50
Federation.hane@yahoo.fr

UDVN 06 / GADSECA
Tel : 04 93 41 01 22

UDVN 13
Tel : 04 91 33 54 77
udvn13@wanadoo.fr

UDVN 83
Tel : 04 94 05 61 10
cigales.t@wanadoo.fr

FNE 84
Tel : 04 90 36 28 66
fnevauclyuse@gmail.com

LPO PACA
Tel : 04 94 12 79 52
www.paca.lpo.fr

Découverte Ste Baume
Decouverte.sainte.baume.asso@gmail.com

Partager la Terre
Tel : 04 42 52 07 22
partagerlaterre@gmail.com

NOSTERPACA
nosterpacaca.over-blog.com

Agir ensemble
pour des
territoires durables

Siège administratif: 60 Rue Saint Ferréol – 13001 Marseille

Siège social: Place Romée de Villeneuve – 13090 Aix en Provence

Tel: 04 91 33 44 02 – Fax: 09.65.34.51.00 – urvnpacaca.contact@gmail.com – www.urvn.fr

Par ailleurs le tracé retenu devra, naturellement, respecter les directives européennes en la matière.

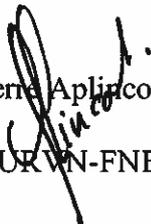
Un optimum sera recherché entre la vitesse, qui ne saurait être le seul critère déterminant, et la protection maximale de l'environnement naturel et humain. Admettre quelques minutes de plus pour un trajet Paris-Nice paraît la plus élémentaire des sagesse.

L'URVN FNE PACA :

- demeure opposée à la création de gare en zone rurale qui entraînerait inéluctablement le développement d'urbanisations nouvelles,
- demande que les continuités biologiques des écosystèmes à travers les trames vertes et bleues soient garanties,
- sera vigilante sur la réduction des impacts paysagers et la suppression maximale à la source des nuisances sonores. Notamment, à l'issue des études complémentaires et du travail des groupes thématiques, le bruit des TGV a été reconnu par RFF comme « nuisance n°1 du projet » en suite de quoi des « premiers engagements » ont été pris par RFF sous forme de « fiches d'action » ; ils constituent des engagements a minima qui doivent être tenus. Le recours aux lignes enterrées doit constituer la solution incontournable dans toutes les zones sensibles.
- demande que les investissements réalisés soient effectivement cohérents avec la préservation, la modernisation et le développement des réseaux actuels et en projet.

Enfin, je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de chaque groupe de travail cette présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.


Pierre Aplincourt

Président de l'URVN-FNE PACA

- Copie : - Monsieur le Préfet de Région
- Monsieur le Directeur de la DREAL PACA
- Monsieur le Président du Conseil Régional PACA
- Messieurs les Préfets des départements : 83, 06, 13.